



47 % DE GRÉVISTES À LA DOGSCRH !

Une telle mobilisation est révélatrice d'un profond malaise au sein de cette filière comme FO l'a toujours dénoncé.

Constat catastrophique :

- surcharge de travail (ex : CSRH de Châlons ; envoi de la DOTC 77 de 500 mutations + 900 avenants alors que le service était en sous-effectif évident),
- suppression massive d'emplois,
- non-reconnaissance des compétences,
- désorganisation complète au sein des CSRH,
- conditions de travail déplorables, scandaleuses,
- Infantilisation, pression incessante, stress, souffrance, peur...
- non respect du droit du travail (ex : un CDD pris sur CAEN pour remplacer un agent de Quimper en arrêt !)
- des personnels en distorsion fonctionnelle,
- répartition des portefeuilles :
 - d'après le texte de CDSP Corporate : Le portefeuille d'un agent doit être de 108. Il est largement dépassé !
 - dans certains CSRH des agents II-3 ont des portefeuilles aussi chargés que les gestionnaires !
 - des portefeuilles identiques pour les agents à temps complet et partiel !
 - pendant les congés, un agent doit gérer deux portefeuilles ! jusqu'à 646 agents !
- aucune anticipation sur les formations...

Face à cette situation, FO a demandé que le Corporate assume la responsabilité de sa politique destructrice de la filière RH en prenant les mesures nécessaires.

La persévérance de FO d'afficher dans les audiences ses valeurs tout en argumentant sur les revendications du personnel ont amené La Poste à revoir sa copie.

Avec le changement de direction à la tête de la DOGSCRH, FO espère des temps d'échanges ouverts s'appuyant sur l'écoute, le respect de chacun, la considération de l'ensemble du personnel. FO aspire à une évolution positive de la situation dans l'intérêt de tous.

FO demande dès aujourd'hui à être reçue par le directeur de la DOGSCRH.

**FO EST AUX CÔTÉS DES PERSONNELS DE LA DOGSCRH
ET RESTERA FERME SUR SES REVENDICATIONS !**

Depuis des mois, FO demandait à être reçue par la direction de la DOGSCRH, ce qui a enfin été accepté le 11 janvier 2012.

Lors de cette audience, FO a réitéré ses revendications :

- revalorisation de la filière RH avec le grade de base en II.3,
- arrêt des suppressions d'emplois,
- des embauches immédiates,
- versement de l'indemnité de mobilité fonctionnelle à tous les agents de la filière,
- compensation financière liée à la surcharge de travail, en reconnaissance du travail effectué pour la mise en œuvre des CSRH,
- amélioration des conditions de travail,
- prise en compte des agents en situation d'inaptitude et de handicap,
- maintien des activités RH de proximité,
- absence de mobilité imposée et optimisation de la fluidité inter-métiers,
- formations adaptées, de qualité avec appui, soutien et suivi.

Dès le début de l'audience, la partie de tennis était engagée !

Concernant l'emploi, la DOGSCRH renvoie la balle aux Directeurs de CSRH, voire vers l'arbitre, le Siège, celui-là même qui reporte la responsabilité aux métiers !

La DOGSCRH affirme qu'une fois le CAP Emploi défini, la mise en œuvre de ce dernier relève de la seule responsabilité des Directeurs de CSRH. Si un manque de personnel se fait sentir et existe, c'est au Directeur du CSRH d'en répondre.

En audience locale, nous entendons un autre son de cloche : on nous explique que les directeurs appliquent les directives qui leurs sont définies et qu'ils ne peuvent faire mieux qu'avec les moyens alloués. **Les directeurs de CSRH ne seraient-ils pas entendus ?**

FO a rappelé son attachement à la revalorisation de la filière RH avec comme grade de base le 2.3. La reconnaissance du travail effectué mettant en avant les compétences de chacun doit passer par une valorisation financière.

Réponse de la DOGSCRH : **Je ne vois pas de quoi vous parlez !**

Cette réponse reflète à elle seule le dialogue social que nous avons depuis la création de la DOGSCRH.

Règles de fonctionnement des DOTC :

FO rappelle que chaque DOTC fonctionne avec ses propres règles et que les alertes effectuées par les CSRH n'ont aucun effet sur les comportements des DOTC !

La DOGSCRH note en effet que ce n'est pas nouveau et informe qu'un plan d'actions avec les DOTC est mis en place. Des comités techniques et comités clients se réunissent une fois par mois.

Notre commentaire est le suivant : on peut mesurer l'efficacité de ces comités lorsqu'au bout de huit ans d'échanges et de conventions de service, rien n'a évolué entre les services RH et les DOTC !

À toutes les questions émises lors de l'audience du 9 janvier 2012 dans le cadre du préavis de grève et de celle du 11 janvier 2012, les réponses de la DOGSCRH se sont traduites par un déni complet de la situation, jusqu'à rejeter la responsabilité au Siège !

N'hésitez pas à nous contacter : maryline.daunis@fo-com.com

ADRESSE :

NOM :

Prélèvement des cotisations :

MAIL :

PRÉNOM :

OUI NON

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

EMPLOYEUR :

Bulletin à remettre
au responsable

À COMPTER DU :

ÉTABLISSEMENT :

local ou à retourner à :

À :

GRADE/ANNEAU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

LE :

SIGNATURE

FO COMMUNICATION

60 RUE VERGIAUD

75640 PARIS CEDEX 13

**Bulletin
d'adhésion**